



**COMMUNE DE NEYRON
PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 20 MARS 2025 A 19H30**

Étaient présents : BOURGEOIS Rosaria, BRIERE Matthieu, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANCOIS Christine, GARCIA Nathalie, GAROUTTE Agnès, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, LARIVE Bruno, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PERINELLE Patricia, PISTIL Raymond, VERDENET Clotilde.

Pouvoirs : BOYET Jérôme donne pouvoir à HERVIS Jean-Pierre, DELACOURT Marc donne pouvoir à FRANCOIS Christine, JULLIEN Valérie donne pouvoir à GAROUTTE Agnès, MARQUIS Gérard donne pouvoir à GIRARD Jean-Yves, MENUT Brigitte donne pouvoir à GRUFFAT Henri, QUEIREL Elodie donne pouvoir à BRIERE Matthieu.

2 personnes dans le public.

SECRETAIRE DE SEANCE :

NEDIALKOVA Krassi est désignée secrétaire de séance.

Christine FRANÇOIS, maire, procède à l'appel des présents et constate que 16 conseillers sur 23 sont présents et que le quorum est atteint.

2 personnes extérieures présentes.

Madame la Maire déclare le conseil municipal ouvert (19h32).

Madame la Maire fait lecture de l'ordre du jour.

1) Approbation du procès-verbal du 20 février 2025

Madame la Maire demande s'il y a des questions, en l'absence de celles-ci, elle propose le vote.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20/02/2025 est voté par 11 voix pour et 5 abstentions.

2) Détermination du nombre d'adjoints au maire et fixation de l'ordre des adjoints

Pour faire suite à la demande d'Elodie de diminuer ses délégations, le poste d'adjoint a été supprimé au précédent conseil, il convient de délibérer pour baisser le nombre d'adjoints et mettre à jour le tableau des conseillers pour faire remonter les adjoints au rang du dessus.

Raymond PISTIL indique qu'il y a un adjoint en moins mais un délégué en plus.

Jean-Yves GIRARD demande s'il y a une limite pour le nombre des conseillers délégués.

Christine FRANÇOIS répond qu'il n'y a pas de limite.

19h39 arrivée de Julien FAVREAU

Question d'Henri GRUFFAT sur le nombre d'adjoints sur la liste de la pièce annexe car il manque les cinq élus de l'opposition.

Christine FRANÇOIS répond qu'il s'agit d'une erreur et que c'est un incident regrettable.

Délibération votée à 12 voix pour et 5 abstentions.

3) Indemnités de fonction du maire, des adjoints, des conseillers délégués

Madame la Maire explique que le changement du nombre d'adjoints et de conseillers délégués conduit à un dépassement de l'enveloppe de 1% et informe de la proposition du bureau municipal de baisser les taux des adjoints et conseillers délégués.

Délibération votée à 13 voix pour et 4 abstentions.

4) Tableau des emplois communaux permanents

Madame la Maire explique que dans le cadre du départ à la retraite du policier municipal, il est proposé de mutualiser la police avec la commune de Miribel. Quant à la police de l'urbanisme, elle sera reprise par un agent du service technique qui va être assermenté et formé et partagera cette compétence avec la secrétaire à l'urbanisme, d'où la création du poste d'adjoint administratif. Aussi les élus en charge de l'urbanisme continueront à aller sur le terrain quand il sera nécessaire.

Krassi NEDIALKOVA demande qui fera les conformités.

Christine FRANÇOIS répond que cette mission sera partagée par le nouvel agent et la secrétaire à l'urbanisme car pour cette dernière cela répond à son évolution de poste puisqu'elle est passée rédacteur.

Jean-Yves GIRARD demande si la création du poste est à temps complet.

Christine FRANÇOIS répond que oui pour permettre de réaliser une période de tuilage avec l'agent de police.

Julien FAVREAU précise qu'il y a six mois de formation et que la police de Miribel ne fait pas la police de l'urbanisme.

Christine FRANÇOIS précise qu'il y a un projet de convention avec Miribel pour un binôme qui sera présent vingt heures par semaine car le remplacement par un seul agent de police n'est pas envisageable.

Jean-Yves GIRARD demande le coût pour la commune des deux agents.

Christine FRANÇOIS répond que c'est effectivement facturé à l'heure avec une convention.

Henri GRUFFAT pense que l'on va devenir dépendant du bon vouloir de Miribel.

Christine FRANÇOIS répond que les communes de Thil et Tramoyes fonctionnent de la même manière et en sont satisfaites. De plus, les gendarmes se sont étoffés de la gendarmerie mobile et le secteur a été redéfini au niveau de la Côtière et ne vont plus jusqu'à Meximieux. L'efficacité ne sera pas amoindrie par la convention.

Jean-Yves GIRARD demande qui va reprendre la traversée des scolaires.

Christine FRANÇOIS répond que cela peut être un agent du service technique ou des « papis mamies trafic ».

Délibération votée à 12 voix pour et 5 voix contre.

5) Compte financier unique 2024

Christine FRANÇOIS explique que les comptes de gestion et administratif ont été regroupés dans le compte financier unique.

En préambule, elle rappelle que la commission finances avec l'étude du cabinet Stratorial a diagnostiqué que : les comptes sont toujours rassurants, c'est la dernière ligne droite du mandat, il y a un héritage favorable des comptes et la gestion des comptes est très prudente.

La sobriété / rénovation énergétique a démarré et est toujours en cours. Il a été constaté une économie sur les charges courantes grâce à la baisse de l'externalisation.

La prudence est toujours d'actualité car les dotations sont en baisse, la mise en place du prélèvement DILICO et la hausse du taux CNRACL.

Christine FRANÇOIS informe qu'il est prévu de continuer sur la rénovation des bâtiments, la sécurisation de la voirie, à la batterie de Sermenaz les travaux ont bien avancé avec le soutien de la Région, la Fondation du patrimoine et le fonds vert. C'est tendu mais passionnant et c'est stratégique.

Véronique DUPLAN propose une comparaison entre le réalisé budget 2024 et le prévisionnel budget 2025 ligne par ligne et commence par les dépenses de fonctionnement.

Bruno LARIVE présente les subventions aux associations d'une part il y a les associations caritatives et d'autre part les associations de Neyron ; la répartition entre les deux : 5000 € pour le 1^{er} groupe et 9000 € pour le 2nd.

L'ALN veut organiser un spectacle de fin d'année ; Batterie et compagnie prévoit une programmation d'une dizaine de spectacles et participe aux travaux d'élagage ; Forts pour demain demande une subvention pour l'achat du matériel lors de l'accueil des élèves ; Sporting n'a pas de demande spécifique mais sollicite une réserve si besoin ; Sou des écoles c'est pour le renouvellement du matériel pour la kermesse ; Yoga pour tous ne fait habituellement pas de demande mais cette année il constate une baisse de la fréquentation d'où la demande de subvention et une présentation du projet pour relancer l'association.

12982 € ont été dépensé en 2024 et 14242 € sont prévus pour 2025.

Julien FAVREAU informe qu'une cagnotte a été ouverte ce jour suite à l'incendie des vestiaires du foot à Miribel et que le club de foot a tout perdu.

Jean-Yves GIRARD précise que ce sont les autres clubs de foot qui participent, pas les communes.

Bruno LARIVE rappelle qu'il s'agit d'un budget mais ce n'est pas tout forcément dépensé.

Julien FAVREAU interroge sur l'utilisation des vestiaires du foot de Neyron en local de stockage pour associations, voir avec l'assurance.

Jean-Yves GIRARD souligne que c'est une bonne gestion car le prévisionnel est inférieur au réalisé en 2024 mais le budget prudentiel a augmenté de 41 % sur budget 2025 alors que les recettes sont en diminution et les charges globales de fonctionnement augmentent de 23 %.

Véronique DUPLAN explique qu'en effet le budget a été construit avec prudence et que les charges courantes se justifient sur les trois grosses variations à prendre en compte avec la volonté de maintenir le niveau de 2024. Il y a effectivement une forte baisse par rapport à 2023 mais nous sommes obligés de maintenir une prudence pour ne pas être bloqué et les charges des paies sont en constante augmentation.

Véronique DUPLAN expose les recettes de fonctionnement.

Jean-Yves GIRARD remarque que les recettes se stabilisent autour de 2.5 millions.

Véronique DUPLAN présente les dépenses de l'investissement.

Jean-Yves GIRARD remarque que les dépenses augmentent fortement et demande si le budget PADEL de 660 000 € comprend aussi la voirie et le club house.

Véronique DUPLAN précise que sur les 660 000 € d'investissement, il y aura 500 000 € d'emprunt qui seront remboursés par les loyers des clubs et il y aura aussi les clubs de Tramoyes et Miribel qui vont participer avec également les subventions de la Fédération et de la Région.

Bruno LARIVE complète en indiquant que le prix comporte pour l'instant un accès par le chemin de Halage et la création de parkings à côté des PADEL. Nous sommes à la fin de la phase APS et au début de la phase détaillée.

Jean-Yves GIRARD précise qu'il y a la baisse des recettes et l'augmentation des charges de fonctionnement, par conséquent l'épargne brute va diminuer. Il invite à beaucoup de prudence dans le projet de PADEL car il y a d'autres projets comme l'école, l'aménagement de la RD 1084, le projet immobilier 73 route de Genève.

Bruno LARIVE rappelle que l'étude de Stratorial a permis de montrer qu'il est possible pour la commune de Neyron d'investir.

Véronique DUPLAN explique que des rendez-vous avec des différentes banques ont montré qu'il est possible d'emprunter pour le padel et pour l'école.

Jean-Yves GIRARD dit que la commune de Neyron est le parent pauvre de la CCMP, exemple de la STEP vers le stade de Neyron.

Christine FRANÇOIS précise qu'il s'agit d'une hypothèse de départ et que l'étude va être lancée par la CCMP pour une STEP Miribel / Neyron.

Jean-Yves GIRARD précise que le budget est contraint, qu'il faut bien s'assurer de l'exploitation et regrette qu'il n'y ait pas de plan pluriannuel d'investissement (PPI).

Bruno LARIVE répond que le PPI est intégré dans l'étude de Stratorial.

Matthieu BRIERE précise que dans le cadre de l'étude en cours sur les travaux berges du canal, il est prévu une nouvelle convention pour négocier le paiement à venir.

Véronique DUPLAN présente les recettes de l'investissement.

Les deux postes les plus importants dans le budget sont la voirie et les bâtiments.

Délibération votée à 12 voix pour et 5 abstentions

6) Affectation du résultat 2024

Délibération votée à 12 voix pour et 5 abstentions

7) Vote des taux d'imposition 2025

Véronique DUPLAN présente les taux 2025 qui ne sont pas augmentés.

Henri GRUFFAT dit que Stratorial a conseillé d'augmenter les impôts.

Véronique DUPLAN répond que Stratorial a conseillé de le faire quand la commune a un projet structurant pour la commune.

Julien FAVREAU ajoute que les impôts ont augmenté de 2 %.

Véronique DUPLAN ajoute que les bases locatives ont été augmenté par l'Etat et que l'objectif d'une augmentation est une communication avec les habitants et elle est à associer avec le projet de l'école.

Christine FRANÇOIS précise que l'augmentation est programmée mais pas cette année.

Bruno LARIVE complète que c'est un équilibre à trouver, l'augmentation correspond à un projet qui a du sens.

Christine FRANÇOIS ajoute que le fonds vert maintien l'aide aux écoles et que l'augmentation d'impôt doit être en phase avec l'augmentation du service public.

Délibération votée à 12 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention

8) Vote des subventions 2025

Délibération votée à 11 voix pour, 5 contre et 1 abstention

9) Approbation du budget primitif 2025

Délibération votée à 12 voix pour et 5 voix contre

10) Questions diverses

1/ L'esquisse du projet Alliade a été envoyée et est disponible à la mairie pour les élus.

2/ La réunion règlement du PLU est prévue le 21/03 et la réunion publique le 11/04.

3/ Les travaux du plateau piétonnier de la rue St Didier sont programmés pendant les vacances de printemps.

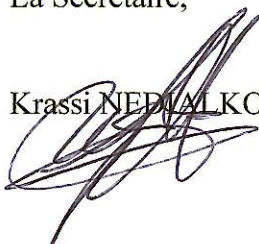
Prochain Conseil municipal le 28/04/2025.

Séance levée à 21h59

Fait à NEYRON le 28 mars 2025

La Secrétaire,

Krassi NEDIALKOVA



Le Maire,

Christine FRANÇOIS

